

ARNAQUES AUX ANNUAIRES PROFESSIONNELS : SOYEZ VIGILANTS !

DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE
Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Les annuaires professionnels recensent des renseignements par catégories professionnelles. De nombreuses pratiques frauduleuses sont apparues autour de ce marché. Face à ces arnaques, les professionnels de tous les secteurs d'activités doivent faire preuve d'une extrême prudence.

Plusieurs techniques sont mises en œuvre. Il est avant tout important de se montrer vigilant en :

- Identifiant l'émetteur du document. S'il est domicilié à l'étranger, il faut redoubler de vigilance ;
- Se montrant attentif à ce qui ressemble à une « simple » demande de vérification de coordonnées ;
- Se méfiant des blocs de petites lignes. Le cas échéant, il est nécessaire de le parcourir à la recherche d'un nombre caché, etc. : celui du prix annuel à acquitter ;
- Vérifiant l'origine de l'offre en la comparant avec l'identité et le logo des véritables sites officiels ;
- Prenant le temps de lire les documents, de comprendre et de réfléchir avant de signer, devant la sollicitation d'une entreprise inconnue ;
- Alertant sur tous ces points vos agents ou employés en charge du traitement de ce type de courriers.

En tant que créateur d'entreprise, vous êtes une cible privilégiée pour ce type d'entreprises mal intentionnées. Le cas échéant, vous pouvez déposer plainte pour escroquerie auprès des services de Police de votre lieu de résidence, ou auprès du procureur de la République. Ne vous laissez pas intimider par les éventuelles relances comminatoires pour le paiement des sommes exigées.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la DGCCRF <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>